

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

L'an deux mille vingt-six, le 12 mai à 17 h 00

Le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la station des Eaux de Saint Maurice en séance publique, après convocation faite le 20 avril 2026 sous la présidence de M. Franck SEGONNE.

Conseillers en exercice : 20 Présents : 17 Votants : 19 Résultat du vote :

Etaient présents : Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Franck SEGONNE, Damien BONHOURE, Rémi BELREPAYRE, Benoit ARADES, André BRESSANGES, Michèle CALVET, Nicolas LAUZELY, Alain GAMBAROTTO, Patrick GAYET, Danièle DENEGRE, Camille LOPITAUX, Jérôme BERTRAND, Philippe PERRY, Jean-Paul ROBERT, Guillaume FAURE, Laurent CARTAGENA.

Procurations : Mme Sophie MONTREDON a donné procuration à Mme Camille LOPITAUX
M. Mathieu LABARTHE a donné procuration à M. Jérôme BERTRAND

Excusé : - **Absent** : Mme Annie CAVAGNE

M. Guillaume FAURE a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 4 : Election du 2^{ème} Vice-Président

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-1 et L.2122-7 ;

Considérant que le ou les vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Vu la délibération n°2 portant la création de 3 postes de vice-présidents.

Le Conseil Syndical a désigné deux assesseurs : Mme Camille LOPITAUX et M. Thierry DELBREIL.

Il est procédé à l'élection du 2^{ème} vice-président.

Monsieur le Président fait appel à candidature.

Mme Michèle CALVET est candidate.

Chaque délégué à l'appel de son nom a voté à bulletin secret.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de Présents : 17

Nombre de votants : 19

Nombre de délégué n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Bulletin blanc : 1

Bulletin nul : 0

Suffrages exprimés : 18

Préfecture de la Région Occitanie

Collectivité : Lafrançaise

https://www.lafrancaise.fr/documents_administratifs/64503

AR Prefecture

Mme Michèle CALVET a obtenu : 18 voix

082-200093060-20260512-DELIB4-DE

Reçu le 18/05/2026

Publié le 18/05/2026

Mme Michèle CALVET ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue 2^{ème} Vice-Présidente et installée dans ses fonctions.

Ainsi fait et délibéré le 12 mai 2026

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Franck SEGONNE



Le Secrétaire de Séance

Guillaume FAURE



Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)

